

NATIONS UNIES

# Assemblée générale

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels*

Commission des questions  
politiques spéciales et  
de la décolonisation  
(Quatrième Commission)  
12e séance  
tenue le  
mercredi 5 novembre 1997  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 12e SÉANCE

Président : M. MOUNKHOU (Mongolie)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES  
APPLICATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.4/52/SR.12  
25 novembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

97-82527 (F)



/...

En l'absence de M. Mapuranqa (Zimbabwe), M. Mounkhou (Mongolie),  
Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES  
APPLICATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE (suite) (A/52/20 et  
A/52/307)

1. M. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) déclare que le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique), a consacré le principe de la liberté d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique par tous les États et a créé un cadre juridique pour promouvoir la coopération internationale entre pays développés et pays en développement dans l'espace extra-atmosphérique. De l'avis de sa délégation, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique doit continuer à s'intéresser exclusivement à la promotion de la coopération internationale touchant les applications pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tandis que la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement sont les organes multilatéraux compétents pour traiter des questions relatives au désarmement de l'espace extra-atmosphérique.

2. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a joué un rôle décisif dans la promotion de la coopération spatiale et a fourni une occasion unique de procéder à des échanges de données d'information entre pays développés et pays en développement; il a accompli des progrès rapides dans l'élaboration d'une législation internationale en matière d'espace extra-atmosphérique. La délégation des États-Unis insiste sur la nécessité d'améliorer les méthodes de travail du Comité pour lui permettre de défendre utilement le rôle de la coopération spatiale dans le système des Nations Unies.

3. Dans le passé, la délégation des États-Unis s'est déclarée profondément préoccupée par la sous-utilisation des services de conférence par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses sous-comités. La quarantième session avait toutefois marqué un renversement presque total de cette situation à la suite en grande partie d'un ensemble de mesures prises à l'initiative de la délégation des États-Unis et d'autres délégations au cours des dix dernières années, mesures qui ont permis de revitaliser les travaux du Comité et de ses sous-comités et qui ont servi de modèle pour des efforts analogues réalisés dans d'autres organes des Nations Unies. Ces mesures ont permis de ramener le coût des services de conférence de 2,6 millions de dollars à 1,5 million de dollars par exercice biennal. Simultanément, le Comité a obtenu de meilleurs résultats avec moins de moyens; l'inscription de nouvelles questions à son ordre du jour a renforcé les aspects scientifiques du Comité en l'éloignant de questions politiquement difficiles telles que le désarmement.

4. La délégation des États-Unis appuie la décision du Comité visant à faire de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) une

session extraordinaire plutôt qu'une conférence mondiale, cela afin de rester dans les limites des ressources existantes du Comité et de son secrétariat, dont les activités seront réduites durant l'année pendant laquelle aura lieu cette session. Les participants à la Conférence UNISPACE III envisageront la manière dont les utilisations et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique pourraient avoir une incidence positive sur la vie quotidienne des êtres humains dans le monde entier et contribuer à l'amélioration des connaissances scientifiques.

5. M. GONZALEZ (Chili) dit que les pays d'Amérique latine, et plus particulièrement le Chili, ont joué un rôle décisif dans l'élaboration d'un cadre juridique qui tient spécialement compte des besoins, des aspirations et des espoirs légitimes des pays en développement. Un groupe privilégié de pays ont accès aux technologies spatiales, dont les bienfaits pourraient cependant s'étendre à l'humanité tout entière. En se fondant sur les instruments et les principes applicables, les pays d'Amérique latine ont cherché à tirer le plus grand parti possible des technologies modernes, qui ont de profondes répercussions sur le développement économique et social des peuples. Il ressort clairement des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, que l'exploration et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire dans l'intérêt des peuples du monde entier, quel que soit le niveau de développement scientifique et économique qu'ils ont atteint. Compte tenu des avantages considérables que comporte l'application des technologies spatiales dans des domaines tels que les ressources naturelles, l'environnement, les télécommunications, le désarmement et la création d'un climat de confiance, la communauté internationale peut légitimement prétendre accéder aux données qui sont pour elle d'une importance capitale. La tendance actuelle à la mondialisation a fait apparaître des menaces stratégiques à l'échelle mondiale qui appellent des solutions d'ensemble dans lesquelles la coopération internationale jouera un rôle décisif. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique a clairement énoncé la nécessité d'une coopération dans l'utilisation de la technologie. La délégation chilienne appuie fermement les travaux du Sous-Comité juridique et s'oppose à ce que les questions épineuses inscrites à son ordre du jour soient écartées.

6. La Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement, doit servir de point de départ pour mettre en place d'éventuels mécanismes de coopération internationale dans lesquelles l'information par satellite jouerait un rôle capital. Cette déclaration devrait toutefois devenir une déclaration solennelle de l'Assemblée générale afin d'avoir le suivi juridique et politique qu'elle mérite. En outre, diverses questions devraient être examinées, notamment les principes de la télédétection. La délégation chilienne appuie la décision visant à inclure à l'ordre du jour du Comité juridique l'examen du statut des cinq instruments juridiques internationaux qui régissent l'espace extra-atmosphérique.

7. Au niveau régional, l'action menée par les pays des Amériques, y compris les États-Unis d'Amérique et le Canada, a abouti à trois conférences de l'espace sur le continent américain. La dernière en date a eu lieu à Punta del Este (Uruguay) en 1996 et a adopté un plan d'action qui, comme celui adopté par la deuxième conférence, a clairement chargé la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les autres organes régionaux d'aider à la mise en oeuvre du plan et d'autres projets, ce qui malheureusement ne s'est pas encore produit.

8. L'orateur rappelle que son gouvernement a décidé d'accueillir en octobre 1998 une réunion régionale de l'ONU sur la technologie spatiale et ses applications au développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre de la préparation d'UNISPACE III, en soulignant que la technologie spatiale, si elle est convenablement utilisée, pourrait contribuer à résoudre de graves problèmes économiques et à combattre la pauvreté, en renforçant du même coup la démocratie et en instituant le plein respect des droits de l'homme.

9. La constitution au Chili d'un groupe de travail regroupant des universités et d'autres institutions nationales a permis de définir les besoins en matière de technologie spatiale dans diverses régions du pays. Une coopération internationale serait aussi nécessaire. Le Chili reçoit déjà un appui de l'Université internationale de l'espace à Strasbourg et se prépare à signer un accord avec le Canada. Le Gouvernement chilien attache beaucoup d'importance à l'astronomie et les nombreux observatoires internationaux installés au Chili ouvrent d'énormes possibilités de recherche en rapport avec la situation géographique privilégiée qui est celle du Chili. Le Gouvernement chilien procède à une évaluation en vue de la création à bref délai d'une agence spatiale nationale pour laquelle il aura besoin d'une large coopération internationale.

10. M. DUMITRIU (Roumanie) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne et se déclare également satisfait du résultat des négociations sur les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires. Les propositions sur ce point garantissent à la fois une représentation équitable et un souci d'efficacité puisque les membres ont prouvé qu'ils avaient la volonté politique nécessaire pour entreprendre des réformes. Des réformes et des changements sont possibles même si cela signifie que certains États devront abandonner leur position privilégiée.

11. La délégation roumaine a toujours été favorable à la création de centres régionaux des Nations Unies pour l'enseignement des sciences et de la technologie spatiales et, dans ce contexte, elle renouvelle son appui aux recommandations pertinentes qui figurent dans la résolution 50/27 de l'Assemblée générale. Leur rattachement à l'Organisation des Nations Unies confère à ces centres une position de premier plan et leur permet de coopérer plus largement avec les institutions nationales et internationales spécialisées dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique. La délégation roumaine note avec satisfaction les pourparlers qui ont eu lieu entre la Bulgarie, la Grèce, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Turquie au sujet de la création d'un réseau de centres d'enseignement pour les pays d'Europe centrale, orientale et sud-orientale. Il y a lieu d'espérer que les experts de ces pays collaboreront avec le Bureau des Affaires spatiales pour définir le rôle de ces institutions, leurs

/...

besoins techniques, leurs méthodes de fonctionnement et le financement du réseau. L'assistance d'autres pays, telle que celle déjà fournie par l'Italie, serait extrêmement bienvenue.

12. La technologie spatiale ouvre d'énormes possibilités pour la mise en oeuvre du programme Action 21. L'orateur invite le Comité scientifique et technique à continuer de faire de la télédétection spatiale une priorité, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de dispositifs de télédétection pour la surveillance de l'environnement. La possibilité pour tous les pays d'accéder moyennant un prix raisonnable aux données de la télédétection et aux analyses des renseignements demeure extrêmement importante. La mise en commun de données météorologiques par l'Organisation météorologique mondiale en fournit un excellent exemple. Le vaisseau spatial Cossini en est un autre exemple, les États-Unis ayant fourni sans tarder au Secrétaire général des renseignements sur la manière dont d'autres pays pourraient obtenir les résultats de l'évaluation environnementale réalisée par ce vaisseau spatial, qui était équipé d'une source d'énergie nucléaire. Les travaux du Sous-Comité scientifique et technique dans les domaines de la modélisation des débris spatiaux et de l'évaluation des risques sont aussi importants. L'orateur note avec satisfaction les progrès des activités spatiales nationales et internationales relatives à l'environnement terrestre, notamment celles liées au programme international géosphère-biosphère (changement climatique mondial).

13. Les travaux du Sous-Comité juridique ont beaucoup progressé depuis la signature du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. La législation sur l'espace extra-atmosphérique figure désormais au premier plan du droit international et a nettement évolué à l'époque de la guerre froide. Le Sous-Comité juridique continuera de jouer un rôle important en veillant à ce que les normes juridiques correspondent à l'évolution rapide de la technologie spatiale et de l'organisation des activités spatiales. Toutefois, pour que son efficacité ne soit pas entamée, il doit accepter qu'en dépit de débats interminables, certaines questions ne seront jamais résolues et doit à cet égard faire preuve de plus de réalisme et de pragmatisme, se montrant ainsi capable de se réformer vraiment, et pas seulement en apparence. Il en va de même pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

14. M. PARNOHADININGRAT (Indonésie) dit que les changements fondamentaux qui sont intervenus sur la scène internationale ont fait renaître les espoirs et les aspirations concernant un nouvel ordre mondial fondé sur la paix, l'équité et la justice et ont aussi fourni la possibilité de renforcer la coopération internationale dans tous les domaines, y compris les activités extra-atmosphériques. La science et la technologie spatiales pourraient être un moyen inestimable de résoudre les problèmes auxquels se heurte l'humanité : explosion démographique, qui va de pair avec des problèmes de pauvreté, de dégradation de l'environnement, d'épuisement des ressources d'énergie et d'aspirations grandissantes vers une vie meilleure dans le monde entier. La délégation indonésienne a toujours été favorable à la mise en valeur de l'espace extra-atmosphérique au service d'une croissance durable et à l'utilisation de la science spatiale à l'appui du développement national. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a joué un rôle capital dans la promotion et le renforcement de la coopération internationale au service des

utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt de tous les pays, en particulier des pays en développement.

15. Il y a lieu de se féliciter que le Groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique ait été rétabli pour évaluer l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82). Cet organe a présenté des recommandations réalistes et utiles, en particulier concernant la préparation de rapports techniques par le Bureau des affaires spatiales sur les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). Le Gouvernement indonésien attache la plus haute importance aux travaux du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en matière d'organisation d'ateliers, de cours de formation et de séminaires pour aider les pays en développement dans l'exécution de leurs programmes nationaux. Toutefois, en raison de restrictions financières, les recommandations d'UNISPACE 82 n'ont pas été pleinement appliquées, et il y a lieu d'espérer que les pays développés apporteront une contribution élargie aux programmes existants et en entreprendront de nouveaux afin de témoigner de leur volonté d'intensifier la coopération et de mettre en commun leurs connaissances et leurs données d'expérience avec le reste du monde.

16. Le thème retenu par le Sous-Comité scientifique et technique pour 1997, à savoir «Systèmes spatiaux de télédiffusion directe et systèmes mondiaux d'information pour la recherche spatiale», est particulièrement pertinent en raison de l'importance grandissante de la révolution qui s'est opérée dans les communications spatiales. La délégation indonésienne est également favorable au nouveau thème retenu pour 1998, à savoir «Aspects et applications scientifiques et techniques de la météorologie spatiale», qui fournira l'occasion d'étudier la manière dont les applications pratiques de ces technologies pourraient atténuer les incidences des changements climatiques, en particulier dans les pays en développement. L'orateur exprime l'espoir que l'organisation d'un colloque axé sur les recommandations du Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et de la Fédération internationale d'astronautique (IAF) aboutira à des résultats tangibles lors de la prochaine session du Sous-Comité scientifique et technique.

17. La délégation indonésienne estime que l'utilisation d'une orbite géostationnaire, qui revêt une importance capitale pour tous les États, devrait se fonder sur un régime juridique sui generis pour que son utilisation rationnelle et équitable se fasse dans l'intérêt de l'humanité tout entière, compte tenu des besoins spéciaux des pays en développement et des droits préférentiels des pays équatoriaux. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est l'organe le plus apte à mettre au point ce régime juridique, tandis que l'Union internationale des télécommunications est l'organe compétent pour en régler les aspects techniques.

18. La délégation indonésienne est favorable à l'inclusion à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique d'une question intitulée «Examen de l'état actuel des cinq instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique». Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait aussi envisager de créer un mécanisme pour coordonner ses

travaux avec la Conférence du désarmement afin d'éviter une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

19. Une coopération internationale accrue permettrait d'utiliser les prolongements de la technologie spatiale pour faire face à des problèmes importants liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les opérations de maintien de la paix et les activités humanitaires. Ces prolongements, qui intéressent le monde entier, ont déjà permis de mettre au point de nouvelles techniques dans des domaines tels que les études de population, la planification du développement économique national, la prévision des catastrophes naturelles et les programmes de protection de la famille.

20. UNISPACE III devrait accorder la priorité à la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la science spatiale et de la technologie avancée et s'intéresser aux futures tendances de cette technologie et à leurs incidences sur un développement écologiquement rationnel et durable. Les recommandations de cette conférence devront porter sur quatre domaines importants : activités de recherche visant à permettre aux nations de faire face à certaines situations, en particulier à des conditions climatiques qui aggravent les catastrophes naturelles; adoption d'une approche globale dans la recherche sur des questions spatiales clé et l'amélioration des centres nationaux, régionaux et internationaux d'information spatiale; nécessité urgente d'appuyer et d'aider les pays en développement à mettre en place les réseaux nationaux de centres spatiaux et faciliter l'accès aux autres centres d'information; enfin, promotion de la mise en valeur des ressources humaines dans les nations du tiers monde afin de faire des applications spatiales un élément important de leurs priorités en matière de développement national.

21. M. GAO Feng (Chine) se félicite de l'expansion de la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales, qui ouvre de nouvelles possibilités aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et permet à un plus grand nombre de pays de participer aux applications de la technologie spatiale. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a fourni une contribution utile en encourageant et en coordonnant les activités dans le domaine spatial. Le Gouvernement chinois, qui a toujours encouragé la coopération internationale dans ce domaine sur une base d'égalité, d'avantages réciproques, de complémentarité et de développement conjoint, a conclu de nombreux accords intergouvernementaux de coopération aussi bien avec des pays en développement qu'avec des pays développés et, en Chine, les secteurs de l'astronomie et des sciences ont conclu des accords commerciaux et des accords de coopération technique avec de nombreux pays concernant la fabrication et le lancement de satellites, les vols de véhicules spatiaux habités et les applications de la technologie spatiale. Afin de permettre aux pays en développement d'entreprendre des activités spatiales, la Chine a offert des bourses de formation dans le domaine de la télédétection et a entrepris l'exécution de projets conjoints avec le Brésil, la Corée, le Pakistan et la Thaïlande.

22. Dans le cadre des progrès qu'elle n'a cessé d'enregistrer dans le domaine de l'astronautique, la Chine a mis en place un vaste système spatial qui englobe la recherche, la production et la mise à l'essai et a créé des centres capables

de lancer divers types de satellites et un réseau correspondant de stations de contrôle. La série de fusées dites de la «Longue Marche» étaient capables de lancer des satellites géostationnaires et héliosynchrones; un nombre considérable de lancements ont eu lieu au cours des derniers mois et leurs applications ont eu des retombées bénéfiques à la fois sur le plan social et sur le plan économique. La Chine figure désormais parmi les nations de pointe dans un certain nombre de domaines importants de la technologie spatiale qu'elle a intégrés dans sa stratégie globale du développement national.

23. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique, qui font respectivement fonction de comité préparatoire et de comité consultatif pour UNISPACE III, ont accompli des progrès louables dans les préparatifs de la Conférence. Les recommandations et le programme d'action qui seront finalement adoptés par la Conférence devront comprendre des mesures effectives pour atteindre les objectifs convenus, notamment en encourageant l'utilisation et le développement de la technologie spatiale dans les pays en développement. Cela assurerait le succès d'UNISPACE III.

24. La délégation de la Chine appuie les mesures de réforme avancées dans la proposition globale du Président concernant les méthodes de travail du Comité. Il convient toutefois de ne pas perdre de vue que l'objet de la réforme n'est pas simplement de garantir une représentation géographique équitable, mais aussi de renforcer le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et d'accroître son efficacité pour lui permettre de faire face aux problèmes du vingt et unième siècle.

25. M. ABDUL KHALID (Malaisie) se déclare satisfait des changements apportés au bureau du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui constituent une digression salubre par rapport à l'époque de la guerre froide. Le Comité a beaucoup contribué à la promotion de la coopération internationale en matière d'exploration et de technologie spatiales. L'orateur se félicite qu'une attention spéciale ait été accordée aux applications spatiales en vue d'un développement écologiquement rationnel et durable dans le cadre du programme Action 21. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique doit veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé à des fins pacifiques et les États Membres doivent à cette fin apporter toute l'assistance possible au Comité à mesure qu'il poursuit l'élaboration de la législation spatiale internationale et qu'il renforce la coopération internationale pour l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Gouvernement malaisien a entrepris de faire le bilan de sa participation aux cinq grands instruments sur l'espace extra-atmosphérique afin de formuler une législation spatiale nationale. Son gouvernement a souligné l'importance, dans les activités extra-atmosphériques, de la transparence, de l'échange de données et de la répartition équitable des avantages liés à l'espace extra-atmosphérique entre pays développés et pays en développement.

26. Il serait mal venu de supprimer la question des orbites géostationnaires de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, comme on a tenté de le faire, ce qui reviendrait à faire disparaître la question du domaine d'action du système des Nations Unies. Or, cette question continue de présenter un intérêt

particulier pour les pays en développement, en particulier la Malaisie et d'autres pays équatoriaux pour lesquels l'accès à cette orbite et son utilisation équitable sont du plus haut intérêt. Il reste beaucoup à faire pour parvenir à des principes et des règles spéciales concernant l'utilisation des orbites géostationnaires dans le cadre des directives générales d'utilisation efficace et économique et d'accès équitable qui ont été définies par l'Union internationale des télécommunications.

27. Les risques liés aux débris spatiaux demeurent une question prioritaire et des mesures doivent être prises afin de limiter autant que possible l'existence de ces débris. À l'avenir, tous les satellites ou les engins spatiaux devraient être conçus selon une technologie propre à minimiser les débris et il devrait être possible de vérifier que cela a été fait. En outre, tous les satellites devraient à l'avenir comporter une capacité intégrée de sortir de l'espace extra-atmosphérique à l'expiration de leur durée de vie. La charge du nettoyage des débris qui encombrant déjà l'espace extra-atmosphérique incombe essentiellement aux principaux intervenants et des mesures concrètes s'imposent, même si des études plus poussées seraient les bienvenues.

28. M. PÉREZ-OTERMIN (Uruguay), parlant au nom des pays du Marché Commun du Sud (MERCOSUR) ainsi que de la Bolivie et du Chili, souligne l'importance des travaux du Sous-Comité scientifique et technique dans le domaine des débris spatiaux, de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire et de l'organisation d'UNISPACE III.

29. S'agissant des travaux du Sous-Comité juridique, l'orateur appuie l'inclusion d'un nouveau point de l'ordre du jour intitulé «Examen de l'état actuel des cinq instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique» ainsi que la poursuite de l'examen des aspects scientifiques et techniques de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire, et il invite instamment les États Membres à répondre au questionnaire sur la définition et la délimitation de l'orbite géostationnaire.

30. La fin de la guerre froide et du conflit Est-Ouest a débouché sur une coopération accrue dans le domaine spatial, non seulement entre pays développés et pays en développement, mais aussi entre États déjà dotés de programmes spatiaux. UNISPACE III laisse entrevoir de nouvelles initiatives communes. Dans un esprit de coopération renforcée pour l'exploitation pacifique de l'espace extra-atmosphérique entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Gouvernement chilien a proposé d'accueillir à Santiago, du 12 au 16 octobre 1998, une conférence préparatoire régionale pour UNISPACE III. Cette conférence fournira l'occasion d'intensifier les échanges de données d'expérience et d'information au niveau régional et apportera une contribution décisive à UNISPACE III.

31. La troisième Conférence spatiale des Amériques, qui s'est tenue en novembre 1996 à Punta del Este (Uruguay), a permis de progresser sensiblement dans les domaines de la coopération régionale et de l'utilisation de la technologie spatiale au service du développement durable, de l'environnement et de l'éducation, et elle apportera une contribution décisive à UNISPACE III. Les activités spatiales des pays du Marché Commun du Sud ainsi que de la Bolivie et

du Chili sont fondées sur le principe de la coopération internationale, ce qui suppose la participation de plusieurs États, chacun apportant sa contribution aux activités communes tout en s'efforçant d'atteindre ses propres objectifs dans le domaine extra-atmosphérique. Cette collaboration est entièrement pacifique et vise essentiellement à répondre aux besoins des populations de ces pays.

32. M. SHINDE (Inde), après avoir relevé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a sensiblement progressé dans les préparatifs d'UNISPACE III, déclare que la Conférence devrait jouer un rôle décisif dans l'élaboration de la technologie spatiale et son utilisation pour améliorer les niveaux de vie de tous, assurer une meilleure protection de l'environnement et un partenariat mondial au service du développement durable. En outre, le statut des cinq instruments internationaux régissant l'espace extra-atmosphérique doit être revu et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a avec raison recommandé l'inclusion d'un nouveau point de l'ordre du jour à ce sujet.

33. Parmi les réalisations les plus récentes de l'Inde dans l'élaboration d'une technologie spatiale et son utilisation à des fins pacifiques, M. Shinde cite le sixième d'une série de satellites de télédétection de pointe, le IRS-1D, qui est équipé pour produire des images très précises et a été placé sur orbite héliosynchrone par un lanceur de satellites sur orbite polaire de fabrication indienne. En outre, l'Inde a entrepris de mettre au point une capacité de lancement de satellites sur orbite géostationnaire. Les données et les services du IRS-1D sont mis à la disposition d'usagers dans le monde entier, et le Gouvernement indien a entrepris d'organiser des missions sophistiquées de satellites en vue de nouvelles applications possibles. L'Inde a aussi fait des progrès considérables dans les communications par satellite, un satellite national, INSAT-2E, devant être lancé en 1998.

34. L'Inde encourage aussi la coopération internationale dans le domaine de l'éducation spatiale par le biais du Centre pour l'enseignement des sciences et techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique, qui fonctionne en Inde depuis 1995 et a permis à des étudiants, à des professeurs et à des chercheurs dans des domaines de la science et de la technologie spatiales axés sur le développement économique et social d'acquérir certaines connaissances et compétences.

35. Les systèmes spatiaux sont utilisés avec succès dans un certain nombre d'applications. Le Gouvernement indien, tout en s'efforçant de faire progresser la technologie et d'en rechercher de nouvelles applications, insiste pour que l'accent soit placé sur la diffusion des avantages au niveau local. Il importe donc que tous les États, en particulier ceux du monde en développement, aient la possibilité d'assimiler les découvertes technologiques de nature à favoriser le bien-être de leurs populations et le développement national. La recherche de nouvelles formes de coopération est une nécessité dans un monde aux dimensions spatiales de plus en plus étendues.

36. Le Président signale que le projet de résolution présenté au titre du point 85 de l'ordre du jour, dont une version non éditée est à la disposition des membres de la Commission depuis le début de la semaine, sera publié le

/...

lendemain sous une forme définitive sous la cote A/C.4/52/L.8. Il invite les membres de la Commission à déroger à la règle des 24 heures pour la présentation de propositions et d'amendements, prévue à l'article 120 du règlement intérieur, afin que la Commission puisse se prononcer à ce sujet à sa prochaine séance, à l'issue de la discussion générale sur la question.

37. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 40.